

**LE TIERS SECTEUR OU SECTEUR DE  
« L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE » :  
UNE ALTERNATIVE PLAUSIBLE POUR LES LAISSEES  
POUR COMPTE DE LA LIBERALISATION**

Prof. A. BENDIABDELLAH & A. CHELIL\*

**Résumé**

*Face à l'avancée d'un néolibéralisme qui précarise des pans entiers de la société, n'est-il pas temps d'envisager de nouveaux modes d'organisation qui viendraient puiser dans les vieilles solidarités, afin de suppléer à l'incapacité des formules actuelles à réduire le chômage, des jeunes ?*

*En clair ne peut-on pas imaginer un nouveau type d'économie qui emprunterait les valeurs et principes de l'économie sociale, tout en les ancrant dans le contexte aujourd'hui incontournable de l'économie de marché ?*

*Cette "nouvelle économie", ou pour reprendre la formule d'Alain Lipietz, ce « Tiers Secteur », se situerait à l'intersection de l'Economie Sociale et de l'Economie Solidaire, et coexisterait avec le secteur privé marchand et le secteur public, tout en nouant avec ces derniers de véritables relations partenariales.*

Dans un contexte international caractérisé par une mondialisation sauvage et un net recul des contributions, antérieurement servies grâce au pouvoir redistributif de l'Etat-Providence, on assiste à une précarisation généralisée des revenus et de l'emploi, et à une fragilisation de populations entières, qui doivent, pour survivre, recourir à une multitude de petites activités relevant pour l'essentiel du petit secteur informel.

L'Algérie se trouve pleinement concernée par ce phénomène de paupérisation d'une partie non négligeable de sa population. En effet, à l'heure de l'ouverture de son économie sur le marché mondial et des menaces imminentes qui se profilent à ses portes, elle est plus que toute autre interpellée par la vulnérabilité et la fragilité de ses secteurs public et privé (à tout le moins, pour l'heure, pour ce dernier !).

Cette population aujourd'hui marginalisée, et qui par le passé et grâce à la prégnance des principes d'entraide et de réciprocité qui présidaient aux mœurs et coutumes des groupes sociaux, pouvait encore bénéficier d'une certaine prise en charge, voit avec le recul de ces solidarités, conséquence d'une urbanisation forcée et d'une libéralisation débridée, ses effectifs s'accroître par l'arrivée de nouveaux pauvres issues des anciennes classes moyennes.

Face donc à ce néolibéralisme sans état d'âme, qui est en voie d'anéantir le vieux secteur public algérien, n'est-il pas temps d'envisager de nouveaux modes d'organisation

---

\* Faculté des sciences économiques et de gestion - Université de Tlemcen

qui viendraient puiser dans les vieilles solidarités, afin de suppléer à l'incapacité des formules ponctuelles actuelles (micro crédits, emplois des jeunes..) à réduire le chômage, notamment des jeunes.

Une hypothèse, partagée aujourd'hui par de nombreux chercheurs, consiste à dire qu'une part non négligeable de la population algérienne, et notamment les primo-chômeurs, serait dans l'incapacité de réintégrer le secteur marchand traditionnel, autrement que sous sa forme informelle.

Dès lors, ne peut-on imaginer un nouveau type d'économie qui, sans tomber dans les travers d'une *Economie Sociale* qui a consommé ses beaux jours à l'ombre de l'Etat providence et qui s'est épuisée avec le déclin de ce dernier, en viendrait à emprunter les valeurs et principes de cette dernière, tout en les ancrant dans le contexte aujourd'hui incontournable de l'économie de marché?

Autrement dit, ne peut-on envisager l'idée d'une "nouvelle économie" basée sur une hybridation entre Economie Sociale, Economie Solidaire et Economie Marchande, qui viendrait se greffer dans les espaces laissés vacants par les secteurs traditionnels public et privé, et où pourrait s'investir une partie non négligeable de ces laissés pour compte ?

Cette "nouvelle économie", ou plus exactement ce TIERS SECTEUR, pour reprendre la formule d'Alain LIPIETZ, éminent chercheur et homme politique français, se situerait à l'intersection de l'Economie Sociale et de l'Economie Solidaire, et coexisterait harmonieusement avec le secteur privé marchand et le secteur public, avec lesquels elle pourrait même nouer des relations partenariales.

En effet, comme le souligne Alain LIPIETZ<sup>1</sup>, dont les nombreux travaux ont largement nourri cette communication, il ne s'agit pas de réinventer un nouveau système économique, mais plutôt de s'inspirer des modèles existants de l'Economie Sociale et de l'Economie Solidaire pour fonder ce Tiers Secteur.

Notre ambition dans cette contribution consistera essentiellement à tenter d'explicitier le statut et le mode d'organisation de ce tiers secteur, au regard des diverses types d'organisations auxquelles il emprunte sa substance.

Dès la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, L'ECONOMIE SOCIALE fut directement partie prenante de la mise en place de l'Etat-providence, au point où l'on a fini par assimiler ce type d'économie à un instrument au service des pouvoirs publics.

Cependant, on y retrouve pour l'essentiel, les principales formes juridiques nées au cours du XIX siècles, en l'occurrence, « les coopératives, les mutuelles et les associations », ces trois types d'institutions ayant émergé, d'abord de façon volontariste puis, bien longtemps après, de manière légale, en réaction aussi bien à l'économie de marché capitaliste, qu'au volontarisme étatique.

En effet, comme le note A. LIPIETZ, l'économie sociale représente dès l'origine "*une volonté de s'associer autrement que comme actionnaires d'une entreprise, ou d'être associés par un pouvoir extérieur comme salariés.*". En clair, ce qui caractérise avant tout

---

1- Alain LIPIETZ est Directeur de recherche au CNRS et chercheur au CEPRIEMAP Paris.

l'économie sociale c'est que "*le pouvoir n'est pas réglé par l'apport en capital, mais par l'adhésion des personnes*".

Autrement dit, ce qui prédomine dans l'idée de direction de l'Economie Sociale, c'est le principe "*une personne, une voix*", ce qui fait dire que l'Economie Sociale se définit par la réponse à la question "*Comment on le fait*".

Cependant, si cette volonté de s'associer librement dans une entreprise commune (en vue d'une gestion démocratique de l'organisation : coopératives, mutuelles ou associations), constitue la marque distinctive de l'économie sociale, deux autres principes concourent à cette singularité, en l'occurrence, le principe "*d'indivisibilité des réserves*", et le principe de "*lucrativité limitée*" (A. LIPIETZ).

Le premier principe (*indivisibilité des réserves*) signifie qu'une partie du produit de l'organisation ne peut être appropriée ou rétrocédée aux associés, tandis que le second principe (*lucrativité limitée*), conséquence du premier, implique clairement que l'objet de l'organisation en économie sociale, ne peut être le profit des associés, et que le bénéfice éventuel dégagé de l'activité doit obligatoirement être réinvesti dans le "*but social de l'organisation*".

De là découle le fait qu'en économie sociale nous sommes toujours en économie marchande, puisque des biens et services sont produits et vendus aux membres de l'association, selon les mécanismes traditionnels de marché, avec toutefois l'idée que "*dans le champ de la concurrence, elle n'agit pas en fonction du profit dégagé*" (A. LIPIETZ).

Ayant connu son heure de gloire à l'ombre de l'Etat providence auquel elle servit de support efficace, l'économie sociale entre cependant dans la tourmente au cours des années 80, avec le renforcement du phénomène de mondialisation, précisément du fait que la mondialisation des marchés et des échanges visait à réduire l'action des pouvoirs publics et par extension le champ de leur pouvoir redistributif dans la sphère économique, et donc à imposer de façon volontariste, les seuls mécanismes de l'économie libérale.

La faillite, ou à tout le moins le rétrécissement du champ d'action de l'économie sociale, allait entraîner, en réaction, l'émergence de nouvelles initiatives citoyennes, qui prendront diverses formes, et en s'autoproclamant, d'abord "*économie alternative*", puis, "**ECONOMIE SOLIDAIRE**".

Nées en France au début des années 90<sup>1</sup>, les activités d'économie solidaire, se caractériseront par leur volonté de s'émanciper, aussi bien de la mainmise *des pouvoirs publics* que de *l'économie sociale instituée*.

Notons que le **principe central** de l'économie solidaire, n'est pas « *sous quelle forme on fait les choses* » (ce principe étant plutôt au cœur de l'économie sociale), mais bien plus, « *au nom de quoi on les fait* ».

---

1- Notamment dans le cadre du REAS : Réseau pour une Economie Alternative et Solidaire, qui fonctionnera comme un organisme d'encadrement et de stimulation aux initiatives issues du terrain

En clair, ce qui distingue l'économie solidaire de l'économie sociale, c'est le fait, comme le précise A. LIPIETZ, que « *l'initiative vient de citoyens [qui] intègrent dans leur comportement individuel, l'utilité pour tous de retisser des liens sociaux, d'accumuler du capital social, d'améliorer leur environnement* », autrement dit, une volonté à intégrer les aspects politiques et sociaux, aux aspects économiques et écologiques, avec pour ambition, la valorisation de la créativité humaine, et non pas celle du capital.

Les tenants de l'économie solidaire, affirment clairement leur refus que les relations humaines puissent être réduites aux seuls mécanismes du marché.

On retrouve en fait deux préoccupations essentielles à la base du développement de l'économie solidaire :

- D'une part et dans environnement mondial particulièrement hostile aux couches les plus déshérités de la population, les initiatives d'économie solidaire se traduisent par les projets d'appui à l'organisation de petits paysans, et à celle des micro-entreprises en milieu urbain en vue de répondre fondamentalement à des objectifs de survie. Ces réponses en terme économique viennent en fait conforter une option sociale et politique qui vise la défense des droits les plus élémentaires de l'être humain.

- D'autre part, l'économie solidaire vise également des activités relevant des services de proximité et des initiatives locales qui visent le renforcement de la cohésion sociale et la création d'emplois. Ces types d'activités supposent des relations directes entre un prestataire de service et un usager dans une relation privilégiée de proximité. Ils concernent pour l'essentiel, l'éducation, les loisirs, les services sociaux, la santé...

Selon les tenants de l'économie solidaire, la réponse marchande à ces types de besoins méconnaît la demande non solvable des exclus du marché du travail et des populations marginalisées. Dans cette visée, « *l'économie solidaire se situe au coeur des régulations sociales concernant le rapport entre l'économie et le social* » (A. LIPIETZ). C'est en effet, le principe de réciprocité qui émerge des initiatives relevant de l'économie solidaire.

Rappelons donc que les initiatives d'économie solidaire sont sensées émerger essentiellement de la société civile. Concrètement, les usagers concernés définissent leurs besoins ainsi que les services pour y répondre, et ce avec l'aide de professionnels (en activité ou au chômage).

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, en formalisant ces services sous forme de programmes pilotes, ils chercheront à obtenir l'aide financière de l'État (principe redistributif à travers des subventions), sachant que certains usagers contribueront, dans la mesure de leurs moyens, à payer une partie du service.

Ceci suppose donc que les acteurs impliqués dans ces initiatives ne sont pas orientés exclusivement par l'intérêt, mais qu'ils s'inscrivent dans la logique de la réciprocité et plus largement de « *la promotion d'un bien commun élaboré à partir de débats dans des collectivités bien concrètes* » (A. LIPIETZ).

L'économie solidaire qui propose donc le passage d'un *État-providence* à un

*État solidaire*, et qui favorise la prise en charge collective de problèmes quotidiens.

Toutefois vers la fin des années 90, dans un contexte mondial marqué par la précarité et la marginalisation des plus démunies, il n'était plus possible pour les adeptes de l'économie solidaire d'ignorer que, comme précédemment pour l'économie sociale, leurs besoins croissants d'aide et de subventions les faisaient dépendre étroitement de l'État, avec le risque de constituer à leur tour des *substituts* à l'État Providence.

C'est alors que se dessinent, au cours de ces toutes dernières années, les prémisses d'une démarche nouvelle qui se veut réaliste et épurée de tout romantisme excessif, démarche qui vise à concilier *économie sociale, économie solidaire, économie publique et économie marchande*, en donnant naissance à un nouveau modèle d'organisation, lequel prend le nom de *TIERS SECTEUR* ou *ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE*.

Ce nouveau modèle se définit, pour reprendre les termes d'Alain LIPIETZ, comme « une *hybridation des économies marchandes (monétaire), non marchandes (redistributive) et non monétaire (réciprocité)* ».

LE *TIERS SECTEUR* se définirait donc par un mixte fondé aussi bien sur les objectifs de l'économie solidaire, que sur les modes d'organisation de l'économie sociale.

S'agissant de ses rapports avec l'économie solidaire, le tiers secteur en partage le système de valeurs qui s'exprime dans les principes de *valorisation de la créativité humaine* et de *prééminence de l'utilité sociale et écologique* de ses activités.

Quand à ses rapports avec l'économie sociale, il tendra à en adopter l'une des formes organisationnelles (association, coopérative, mutuelle..), de même qu'il partagera avec elle, le respect de ses deux principes fondateurs, à savoir, le *caractère démocratique de sa direction*, et la logique de *lucrativité limitée*.

Par ailleurs, l'équation par laquelle on cherche à justifier l'émergence de ce tiers secteur est la suivante : d'un côté, nous avons une masse importante de chômeurs notamment jeunes, dont l'énergie est inutilement stérilisée ; de l'autre, de nombreux besoins, d'ordre notamment sociocommunautaire et écologique, restent insatisfaits.

La question est alors la suivante: pourquoi ne pas développer des activités qui apporteraient un avantage collectif à la société, notamment en aidant à résorber une partie du chômage des jeunes et en produisant des services à la communauté, et cela en contrepartie d'une participation de la société à leur financement, sous forme de dispense de cotisations sociales et fiscales, ainsi que de subventions.

Ce sera alors le *double financement* dont bénéficieraient les activités du tiers secteur, qui les distinguera des modèles d'économie solidaire et d'économie sociale.

Ces deux sources de financement seront constituées :

- d'abord, de la quote-part payée par les usagers sur les achats des biens et services produits, ce qui souligne l'insertion du tiers secteur dans l'économie marchande traditionnelle,

- ensuite, des contributions sous forme de subventions publiques; exonération de cotisations, dérogations fiscales ...

Cette 2<sup>ème</sup> source de financement n'aura pas un caractère ponctuel comme cela était le cas dans les modèles d'économie sociale et d'économie solidaire, mais sera institutionnalisée, représentant ainsi la compensation d'une sorte « d'effet externe », autrement dit, la contre partie des services que ces activités rendent à la société.

Enfin un 3<sup>ème</sup> type de contribution, sur lequel nous reviendrons plus loin, serait constitué par les diverses formes de services bénévoles relevant de la logique de la réciprocité.

Le tiers secteur émergerait donc à côté du secteur privé marchand lucratif et du secteur public, en empruntant notamment les formes organisationnelles de l'économie sociale (associations- coopératives- mutuelles).

Ses domaines d'intervention peuvent être de divers ordres: le culturel, l'animation, l'éducation, la santé, les services, de même que l'agriculture paysanne, la micro entreprise, l'environnement, ou encore les services aux personnes (aide aux personnes âgées, aux handicapées, garde d'enfants, soins à domicile) etc.

Le tiers secteur, se trouve dès lors à l'intersection de deux modes de régulation des activités, en l'occurrence le mode de l'*échange* et le mode *redistributif*. Mais il se reconnaît également dans le principe de *réciprocité*, positionnant ainsi sa spécificité sur la combinaison de ce triptyque: marché, subvention publique et bénévolat.

Toutefois, la régression du bénévolat dans sa forme traditionnelle, du fait de la perte progressive des liens traditionnels d'entraide et de solidarité, fait que ce dernier ne peut être qu'un appoint mineur. Cette régression entraîne d'ailleurs progressivement le passage des activités de bénévolat à la forme marchande et le statut de ceux qui les réalisaient à celui de salariés, exprimant ainsi la tendance à l'individuation qui caractérise désormais la société « moderne ».

D'un autre côté, le champ du travail domestique des femmes au foyer tend également à se réduire, et l'on voit se créer de nouveaux espaces où l'activité domestique traditionnelle cède la place à des activités rémunérées.

C'est précisément dans ce champ immense des « *services communautaires* » et du « *travail domestique* », que le tiers secteur tendra de plus en plus à associer le « *bénévolat citoyen* » à des « *salariés permanents* », ces derniers étant financés par le marché et la subvention publique.

Ceci suppose bien sûr, la mobilisation d'un nombre de plus en plus important de personnes qui en feront leur activité principale et leur source de rémunération essentielle, car la spécialisation et la permanence qu'appellent certaines de ces activités, nécessitent qu'elles soient rémunérées selon les normes du salariat ordinaire.

Pour conclure, disons que le tiers secteur, qui semble constituer la solution idoine pour les populations fragilisées et les exclus du libéralisme économique, ne

peut devenir une alternative crédible et durable à la production marchande et au secteur public, que s'il arrive à répondre à une demande sociale pérenne, et aux attentes d'une frange de la population qui ne cesse de s'élargir et qui a choisi de " *vivre et produire autrement* ".

**Bibliographie non exhaustive :**

- Alain LIPIETZ Rapport sur « l'opportunité de la création d'un nouveau statut d'entreprise à but social » in [www.lipietz.net/article.php3?id\\_article=318](http://www.lipietz.net/article.php3?id_article=318)
- Alain LIPIETZ « Qu'est-ce que l'économie solidaire ? » [www.lipietz.net/article.php3?id\\_article=950](http://www.lipietz.net/article.php3?id_article=950)
- Alain LIPIETZ « Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire : pourquoi, comment ? » Coédition La découverte-La documentation française, Paris, 2001
- Alain LIPIETZ « Reconnaître et développer le tiers- secteur de l'économie sociale et solidaire » [www.lipietz.net/IMG/pdf/lipietzJoue20050120.pdf](http://www.lipietz.net/IMG/pdf/lipietzJoue20050120.pdf)
- Alain LIPIETZ « Cinq questions sur le tiers secteur » [www.lipietz.net/imprime.php3?id\\_article=168](http://www.lipietz.net/imprime.php3?id_article=168)
- B. Eme, J.-L. Laville, L. Favreau et Y. Vaillancourt, « Société civile, État et Économie plurielle » Paris, Montréal et Hull, CRIDA-LSCI et CRISES, 1996, 260 p.
- CRID « Les activités économiques en milieu populaire : Quelle viabilité économique ? Quelle efficacité sociale ? ». Rapport in [www.crid.asso.fr:chantiers/ecosol/intro\\_sem.rtf](http://www.crid.asso.fr:chantiers/ecosol/intro_sem.rtf)
- CCFD sur l'engagement global du CCFD dans l'économie solidaire : [www.ccfid.asso.fr/quefaitleccfd/economiesolidaire.html](http://www.ccfid.asso.fr/quefaitleccfd/economiesolidaire.html)

## L'ECONOMIE SOLIDAIRE : UNE POUSSE DE L'ECONOMIE SOCIALE

Mr AHMED BELBACHIR Mohamed, Mr BENDIABDELLAH Abdessalem  
*Université de Tlemcen*

### I- Introduction :

L'économie sociale remonte aux formes les plus anciennes des associations humaines. Elle a pris des formes diverses depuis l'Égypte de Pharaons puis chez les Romains et leur « Soliditia ». Au XI<sup>ème</sup> siècle émerge la confrérie pour répondre à des besoins d'entraide et de charité.

Dans l'époque médiévale, la réalité associative a connu des formes et des appellations multiples. Et ce n'est qu'au XX<sup>e</sup> siècle que les lois offrent un cadre juridique aux associations.

Mais à partir des années 70, la montée du chômage de masse exige des changements nouveaux, ces nouvelles initiatives se heurtent alors à des obstacles, et il fallait trouver et faire admettre la possibilité de développer la solidarité par l'activité économique.

La question que l'on se posera dans cette communication sera donc : comment l'économie solidaire est-elle née ? Les questions subséquentes seraient alors comment a-t-elle évolué ? Peut-elle constituer un autre choix alternatif à l'économie marchande et l'économie de distribution ?

C'est à ces quelques questions que nous allons tenter de répondre dans cette communication.

Après avoir présenté brièvement l'économie solidaire au fil des temps, nous tenterons de mettre en relief la naissance de l'économie solidaire, enfin nous insisterons sur le principe de la réciprocité en tant que réponse alternative.

### II- L'économie sociale au fil des Temps :

L'histoire de l'économie sociale remonte aux formes les plus anciennes des associations humaines. La genèse de l'économie sociale se confond largement avec une quête séculaire de la liberté d'association.

Dans l'Égypte des pharaons existaient déjà des corporations et des fonds de secours collectifs.

Les grecs pour se garantir d'une sépulture et pour l'organisation rituelle des cérémonies funéraires avaient leurs « hétairies ».

- Les romains se regroupaient en des associations plus politiques qui sont des collèges d'artisans et en « soliditia ».
- Avec l'effondrement de l'empire romain, les associations monastiques deviendront partout en Europe les refuges de l'associationnisme primitif autant que des arts, des sciences et des traditions : couvents, monastère, ermitages, etc...
- Au IX<sup>e</sup> siècle, les premières guildes apparaissent dans les pays germaniques et Anglo-saxons.

- Puis au XI siècle émerge la confrérie, groupement organisé de laïcs qui s'affirme en dehors des couvents. Pour répondre à des besoins pratiques d'assistance, d'entraide et de charité

- Au XIV siècle se développent progressivement, les associations compagnonniques, elles s'assurent dans les métiers les plus qualifiés une certaine maîtrise du marché du travail.

La réalité associative de l'époque médiévale est très riche. Ses formes et ses appellations sont multiples : confrérie, guilde, charité, fraternité, métier, communauté, jurande... Et, il semble bien que ces pratiques et formes associatives soient universelles ; on peut citer les corporations alimentaires de la Byzance médiévale, les guildes post-médiévales du monde Musulman, les castes professionnelles d'Indes ou encore les confrérie d'artisans de l'Afrique primitive et de l'Amérique précolombienne.

Pourtant, ce foisonnement associatif ne doit pas faire illusion, jusqu'à la fin de l'ancien régime, aucun groupement volontaire ne peut exister en dehors de l'Eglise et de l'état. Cette vigoureuse mise sous tutelle s'accompagne de privilèges pour l'association qui devient alors une corporation d'état, une institution de l'ordre féodal.

Cependant, en marge du monopole corporatif apparaissent d'autres formes associatives que le pouvoir a toujours essayé de réprimer, d'interdire ou de soumettre.

Au XVIII siècle, les associations clandestines vont participer à diffuser les idées nouvelles qui seront reprises par la révolution de 1789. Mais l'esprit de celle-ci est avant tout individualiste et la souveraineté de la nation entre rapidement en opposition avec la liberté d'association.

La liberté d'association commence, cependant à percer dans plusieurs pays Européens (Angleterre, Allemagne, Pays-Bas) et surtout aux Etats-Unis.

En Belgique, la constitution de 1831 reconnaît aux citoyens le droit de s'associer librement mais il faudra attendre la fin du XIX siècle et le début de XX siècle pour que des lois offrent un cadre juridique aux formes d'associations (coopératives, mutualité, ASBL) qui composeront l'économie sociale moderne.

### III- Naissance de l'économie solidaire :

A partir des années 70, la montée du chômage de masse exige des engagements nouveaux.

Les sociétés coopératives ouvrières de production n'arrivent pas à tout faire, alors les associations innovent contre le chômage de longue durée, en alliant formation et production dans le cadre d'entreprises intermédiaires et qui deviendront par la suite des entreprises d'insertion créant leur propre activité de production, dans des associations intermédiaires qui placent des chômeurs à la disposition de tiers (particuliers ou collectivités locales) et dans des régies de quartier en employant des habitants du quartier .

Ces régies de quartiers se préoccupent de l'alimentation de la qualité de vie et de l'habitat.

D'autres associations intermédiaires qui embauchent des personnes en difficulté pour assurer des tâches non prises en compte par le secteur privé traditionnel : restauration, portage de repas à domicile pour des personnes dépendantes, repassage, nettoyage, couture, aide-ménagère.

En Italie, la loi de 1991 a conforté l'existence de ce qui constitue l'une des innovations les plus intéressantes de cette économie sociale, les coopératives de solidarité sociale, ainsi que leur regroupement en structure de deuxième niveau les consortiums..

Ces nouvelles initiatives se heurtent très vite soit à la rareté des compétences et des finances locales, soit à l'accusation de concurrence déloyale sur des activités concurrentielles.

N'étant pas reconnues dans la définition institutionnelle de l'économie sociale, les nouvelles initiatives se réclament de l'économie solidaire pour faire reconnaître leur spécificité.

Il s'agit de faire admettre la nécessité et la possibilité de développer la solidarité par l'activité économique.

#### **IV- la réciprocité de l'économie solidaire :**

D'habitude nous disons : il y'a le secteur public et puis il y a l'économie marchande.

Le secteur public prélève des impôts et redistribue des services publics qui sont alloués sur l'ensemble du territoire, mis en œuvre par les fonctionnaires et une administration et contrôlés par les députés.

Par contre, le marché, c'est des entrepreneurs qui prennent des initiatives strictement privée, en offrant tel bien ou tel service à leurs concitoyens. Et en remarquant la réaction des consommateurs devant le bien ou le service, ils décident s'ils continuent de développer la production ou de l'arrêter.

Donc il y' a deux façons de socialiser

- La première est extrêmement hiérarchique : je prend et je redistribue, cela renvoie aux activités de «ramassage et de redistribution »
- la seconde : dans un marché qui n'est pas hiérarchique, chacun offre et ceux qui n'ont rien à offrir présentent leur force de travail à un employeur.

C'est deux principes sont : la redistribution et l'échange.

Or les anthropologues et notamment Karl Polanyi, ont montré que le gros de l'économie, le gros de la vie matérielle, ne marchait pas de cette façon. dans la vie, si vous comptez en heures dispensées pour produire des bien et des services, des choses utiles, l'essentiel du travail ne fonctionnait pas du tout selon ces principes là. Ou du moins jadis, cela ne fonctionnait pas selon ce principe. Tout fonctionnait selon ce qu'on appelle la réciprocité. c'est à dire un peu sur le mode du « cela va de soi », chacun savait à peu la place qu'il devait tenir, chacun offre aux autres ce qu'il

pourrait offrir, et chacun s'attendait à ce que les autres lui offrent ce dont il aurait besoin, au moment où il en aurait besoin.

Les anthropologues ont tenté de situer la réciprocité comme une forme archaïque de l'échange, et l'échange économique comme la forme la plus évoluée d'une évolution universelle.

Ainsi une autre démarche qui consiste à distinguer la primitif du primordial a montré que si les structures de la réciprocité sont naturellement primitives, le principe de la réciprocité reste lui pourtant à l'origine des valeurs humaines fondamentales.

Alors l'économie solidaire reste une économie humaine et une économie naturelle non seulement basée sur la raison et sa forme ridicule « l'intérêt », mais sur la raison en montrant que les formes sont à la recherche de relations qui permettraient de devenir amis, justes et responsables.

#### **V- la réciprocité et l'économique :**

Le don transporte la réciprocité hors du contexte biologique où elle est née, hors du corps à corps de l'alliance et de la filiation : il transcende en effet le réel parce qu'il est déjà un symbole.

Le don est quelque chose de réel, hospitalité, don de vivres, mais aussi un symbole de l'humanité née de cette hospitalité, née de ce don des vivres, et donc une parole qui se situe à un autre niveau que celui de la nature, suscitant la construction d'une seconde existence, une existence artificielle, la cité...

Il permet de recréer la réciprocité comme le fondement économique de la société. Il meut le réel : il se convertit, en effet, en nourriture, hospitalité, protection et soins, mais à partir d'une production destinée à cet effet, et qui répond à la volonté et l'expression d'une conscience.

Donner, recevoir, rendre, signifient alors produire pour donner, consommer pour recevoir, et produire pour redonner

Donner -recevoir -rendre, accroît le sentiment d'humanité, certes, mais construisant la cité de la production.

#### **VI- Conclusion :**

Cette pousse qui est l'économie solidaire et qui est née dans la souche séculaire de l'économie sociale, a pu se nourrir de la sève (la réciprocité) qui a nourri aussi les sociétés anciennes

En optant pour la solution alternative, ce nouveau fondement économique qui est la réciprocité, "où produire pour donner, consommer pour recevoir, et produire pour redonner", va accroître les sentiments d'humanité et en construisant une autre cité de la production.

La relation ne va s'arrêter au niveau du quartiers mais va s'étendre au delà des pays et des continents car dans ces continents il y a des humains.

Et c'est par ces humains et pour ces humains que se développe l'économie solidaire.

**Bibliographie :**

- **Communauté et réciprocité**  
Dominique Temple  
Ridaa 2000 Madride
- **L'économie humaine : la revue du M.A.U.S.S semestrielle**  
N° 10, 2° semestrielle 1997.
- **L'économie solidaire : « réminiscence de l'économie sociale ? »**  
Alain Lipietz  
Intervention au colloque international (8, 9, 10)  
Lyon : Juin 2000
- **Alibis ou solutions de rechange du libéralisme**  
(les territoires méconnus de l'économie sociale et solidaire par  
Jean Loup Mòhhanne Professeur de l'université Paris  
le monde diplomatique
- **Economie solidaire : Alain Marchand**  
Professeur d'économie politique Université Montpellier  
Alain Marchand@Univ-montp3 .
- **De l'économie sociale à l'économie solidaire**  
Odile Castel Université de Rennes
- **Jalons pour une clarification des débats sur l'économie sociale**  
par Jaque Defourmy et Patrick Develtere